

COMMUNE DE SAINT-LAURENT-DU-BOIS

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni, à la salle des fêtes, le jeudi 23 septembre 2020, à 19h, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Colin SHERIFFS

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 septembre 2020

Présents : Geneviève AIMASSO, Sébastien BOLZON, Hélène CASAGRANDE, Jean Louis ELAIN, Michèle LAFFITTE, Philippe PERREIRA, Colin SHERIFFS, Pascal VINCENT, , Vincent DESPAGNE, Philippe SANCHOT

Excusés : Sandrine LE DREFF (Pouvoir donné à Colin SHERIFFS)

Absents :

Secrétaire de séance : Geneviève AIMASSO

Le Compte-rendu de la séance du 10 septembre est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR : Demande de Subvention DSIL - Rénovation thermique logements du bourg
Demande de subvention DSIL – Aménagement et sécurisation du bourg dans la préservation du patrimoine du village
Convention EPF (Etablissement Public Foncier)
Travaux Ecole St Laurent du Bois
Problèmes réseau d'eau bâtiments publics
Problème vitesse sur routes communales
Prime COVID
Commissions intercommunales
Questions diverses

Avant de commencer l'ordre du jour, M. le maire remercie Vincent DESPAGNE pour avoir mis en place des banderolles fournies par l'AMG. Il remercie également tous ceux qui ont été présents le matin pour préparer la manifestation de l'inauguration du livre sur la commune. Il est également à noter que le conseil municipal s'est rendu sur place avant le conseil pour voir les logements à réhabiliter, récemment acquis par l'EPF au nom de la commune

M. le maire demande également au Conseil l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour la délibération suivante : 10) Validation du tableau CAB mentionnant le montant des travaux HT, les subventions prévisionnelles sur les 4 années de programmation de la CAB. Le Conseil accepte à l'unanimité.

1) Demande de Subvention DSIL - Rénovation thermique logements du bourg

M. le Maire présente l'avant-projet élaboré par le SIPHEM pour le projet mentionné dessus.

ANNEXE 1 : ETUDE SIPHEM (LOGEMENTS COMMUNAUX)

Monsieur le Maire fait part à ses Conseillers de la possibilité de demande d'aide DSIL 2020 dans le cadre du projet « Rénovation Performante de bâtiments publics et recours aux Energies Renouvelables – RENOVATION THERMIQUE DE TROIS LOGEMENTS COMMUNAUX et CREATION D'UNE

CHAUFFERIE COLLECTIVE AUX GRANULES DE BOIS ET D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE EN TOITURE »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de demander la subvention suivante, et d'adopter le plan de financement suivant :

LOT RENOVATION DE TROIS LOGEMENTS:	212 100 € HT
LOT CHAUFFAGE COLLECTIF	87 800 € HT
LOT CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE	35 500 € HT
TOTAL DE L'ENSEMBLE DES LOTS	335 400 € HT

Et d'adopter le plan de financement suivant :

MONTANT DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT :

DSIL :	150 930 €
AUTOFINANCEMENT :	184 470 €

A ce sujet, vu le montant du marché, il a été décidé de demander à l'architecte ayant fait les esquisses de faire une proposition pour la mise en place et le suivi de ce chantier.

2) Demande de subvention DSIL – Aménagement et sécurisation du bourg dans la préservation du patrimoine du village Convention EPF (Etablissement Public Foncier)

Monsieur le Maire fait part à ses Conseillers de la possibilité de demande d'aide DSIL 2020 dans le cadre du projet « AMENAGEMENT ET SECURISATION DU BOURG AVEC ENFOUISSEMENT DES LIGNES TELECOM ET ELECTRIQUE ET MISE EN VALEUR DE SON PATRIMOINE AU CENTRE BOURG »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de demander la subvention suivante, et d'adopter le plan de financement suivant :

LOT 1 AMENAGEMENT TRAVERSEES ROUTE DEPARTEMENTALES 672 et 123:	155 260 € HT
LOT AMENAGEMENT DU BOURG – ECLAIRAGE PUBLIC	23 055.37 € HT
LOT AMENAGEMENT DU BOURG – ENFOUISSEMENT LIGNE HTA	39 257.29 € HT
TOTAL DE L'ENSEMBLE DES LOTS	217 572.66 € HT

Et d'adopter le plan de financement suivant :

MONTANT DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT :

CONSEIL DEPARTEMENTAL :	83 492 €
DSIL 2020 :	76 150.43 €
AUTOFINANCEMENT :	57 930.23 €

DEMANDE DE SUBVENTION DSIL 2020 BIS ENFOUISSEMENT RESEAUX

Monsieur le Maire fait part à ses Conseillers de la possibilité de demande d'aide DSIL 2020 dans le cadre du projet « ENFOUISSEMENT RESEAUX TELEPHONE/ECLAIRAGE/ELECTRIQUE CENTRE BOURG – ST LAURENT DU BOIS »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de demander la subvention suivante, et d'adopter le plan de financement suivant :

ENFOUISSEMENT ECLAIRAGE PUBLIC	23 055,37 € HT
ENFOUISSEMENT LIGNE HTA	39 257,29 € HT
ENFOUISSEMENT LIGNE TELECOM	24 073,87 € HT
TOTAL DE L'ENSEMBLE DES LOTS	86 386.53 € HT

Et d'adopter le plan de financement suivant :

MONTANT DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT :

DSIL : 38 873.94 €
 AUTOFINANCEMENT : 47 512.59 €

A ce sujet, il a été décidé de faire un MAPA (Appel d'offre adaptée) pour le recrutement d'un maître d'œuvre. – au moins 4 entreprises doivent être consultées. M. Philippe SANCHOT, M. Pascal VINCENT et M. le maire s'en occupe.

3) Convention EPF (Etablissement Public Foncier)

M. le maire informe le Conseil d'une erreur dans la délibération qui a été prise pour valider l'avenant n° 2 de la convention. Il demande de le reprendre en rajoutant que le Conseil Municipal :

Approuve l'avenant n° 1 à la convention opérationnelle
 Délègue au maire la signature de la convention et ses avenants ainsi que de tous autres documents s'y référant.

Le Conseil accepte à l'unanimité

Délibération :

M. le Maire rappelle au Conseil que la commune de Saint-Laurent-du-Bois et l'EPFNA ont signé, le 6 juin 2019, une convention opérationnelle d'action foncière pour la redynamisation du centre-bourg.

La commune a sollicité l'EPF afin de l'accompagner dans la stratégie foncière qu'elle mène sur son centre-bourg depuis plusieurs années. Elle souhaite engager une réelle politique foncière en maîtrisant avec l'aide de l'EPFNA plusieurs fonciers stratégiques de son bourg. Le but à terme est de réhabiliter ces fonciers en logements et commerces qui permettront au territoire de Saint-Laurent-du-Bois de retrouver un dynamisme certain.

Une négociation a été engagée avec un propriétaire des fonciers de l'un des périmètres de réalisation de la convention. Néanmoins plusieurs des parcelles de ce propriétaire sont actuellement en périmètre de veille.

L'avenant n°1 permet dans un premier temps de régulariser cette situation en élargissant l'un des périmètres de réalisation.

M. le Maire demande au Conseil Municipal son accord pour pouvoir signer l'avenant n°1.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et

Approuve l'avenant n° 1 à la convention opérationnelle
 Délègue au maire la signature de la convention et ses avenants ainsi que de tous autres documents s'y référant.

4) Travaux Ecole St Laurent du Bois

Ce sujet sera abordé lors d'un prochain Conseil après consultation avec plusieurs artisans / entreprises concernant : le rafraîchissement (lot peinture) de la salle de classe et cantine/ renouvellement du sol de la salle de classe et cantine ainsi que le renouvellement du mobilier.

5) Problèmes réseau d'eau bâtiments publics

M. Pascal Vincent présente au Conseil une autre solution pour traiter le calcaire dans l'eau pour les bâtiments recevant du public de la commune. (Voir Annexe 2). Un devis est en cours d'élaboration afin de permettre une comparaison avec l'autre procédé, pour laquelle la commune a déjà un devis.

6) Problème vitesse sur routes communales

M. le Maire informe le Conseil d'un problème récurrent d'excès de vitesse sur les routes communales et d'une demande reçue par un riverain pour la mise en place de ralentisseurs. Il propose de remettre cette question à un Conseil ultérieurement afin que chaque membre de Conseil puisse prendre un temps de réflexion. Il souligne qu'une réponse doit être portée à l'ensemble des routes communales qui plus ou moins subissent le même problème.

7) Prime COVID

Ce sujet sera abordé lors d'un prochain Conseil Municipal.

8) Commissions intercommunales

M. le Maire informe le Conseil qu'il est en attente du compte rendu de la CdC où chaque commission est définie. A la réception de ce document, il le transférera aux membres du Conseil leur permettant s'ils le souhaitent de se positionner sur les commissions de la CdC.

9) Questions diverses

POINT AGENTS :

M. le Maire informe le Conseil que deux agents sont en arrêt maladie, dont une qui est remplacée par Coralie SEINTOURENS (7h/ semaine) et l'autre par Killian LEDEZ (jusqu'au 25 /09).

PROCHAINS RENCONTRES :

21/10 à 17h15 avec Gironde Habitat

28/09 à 10h avec le bureau d'étude Atelier Provisoire

LOGEMENT MAIRIE :

M. le Maire informe le Conseil que le logement mairie est toujours disponible à partir de 1^{er} novembre. Selon l'avancement des candidatures, une annonce sur leboncoin.fr peut être envisagée.

POINT LECTURE :

Après discussion, le Conseil propose de ré-ouvrir le point lecture après les vacances de Toussaint. Une communication sera faite aux administrés. Actuellement, il y a très peu de fréquentation par les adultes.

LIVRE SUR LA COMMUNE

M. le maire demande l'autorisation au Conseil de donner le livre sur la commune à M. le Sous-Préfet ainsi qu'à Mme Cathy Garin (l'ancienne institutrice). Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

10) Validation de tableau CAB mentionnant le montant des travaux HT, les subventions prévisionnelles sur les 4 années de programmation de la CAB.

M. le Maire présente au Conseil le tableau CAB (voir annexe 3) mentionnant le montant des travaux HT ainsi que les subventions prévisionnelles sur les 4 années de programmation de la CAB

Après lecture de ce document, il demande la validation dudit document par le Conseil.

Le Conseil adopte le tableau à l'unanimité.

La séance est levée à 20h45